



MAIRIE DE PANJAS

République Française
Département du Gers

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PANJAS**

SEANCE DU JEUDI 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Claude Mauras, maire.

Étaient présents : Mesdames Béatrice LABORDE, Régine LARTIGOLLE, Marie Claude MAURAS, Ginette OYARBIDE, Béatrice RANDE, Chantal RANDE et Messieurs Daniel CAZADIS, Vincent RANDE, Pascal TROTTA, Willy SZÜCS et Patrick FERRER a donné pouvoir à Willy SZÜCS.

Était excusé : Patrick FERRER

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE AU SIVU DU RPI DE LIAS
AYZIEU ET PANJAS
2021-10**

Madame le Maire informe l'assemblée de la problématique rencontrée par le SIVU du RPI de Lias d'Armagnac, Ayzieu et Panjas, dont elle assure la Présidence.

En effet, après la suppression des emplois aidés qui a rendu la gestion financière du Syndicat difficile, l'école de Panjas doit faire face à une baisse significative des effectifs pour la rentrée de septembre 2021.

De ce fait, afin de pouvoir équilibrer le budget du Syndicat, il serait nécessaire que la Commune de Panjas puisse aider au fonctionnement par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de quatre mille euros.

Le Conseil Municipal, compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle au SIVU du RPI de Lias d'Armagnac, Ayzieu et Panjas à hauteur de quatre mille euros ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Marie Claude Mauras